

CONSTRUIRE SES PRATIQUES D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT : LES FONDAMENTAUX ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES

A la croisée de plusieurs mouvements pédagogiques, l'éducation à l'environnement recouvre une multitude de façons de faire. Devenir éducateur à l'environnement, c'est se forger une pratique au fil des expériences, des publics et des thèmes rencontrés.

► Ce stage propose aux jeunes éducateurs de découvrir les principes éducatifs fondamentaux utiles pour nourrir et consolider leur pratique professionnelle en construction.

OBJECTIFS

- Découvrir et comprendre les concepts fondamentaux de l'éducation.
- Découvrir et distinguer les différents principes éducatifs mis en œuvre dans les démarches d'éducation à l'environnement.
- Identifier sur quels principes éducatifs repose son projet professionnel d'éducateur.

CONTENUS

- Les caractéristiques d'une situation pédagogique.
- Les postures et rôles de l'animateur.
- Les théories de l'apprentissage.
- Les stades de développement chez l'enfant et l'adolescent.

DÉMARCHE DE FORMATION

- Alternance d'exposés et de mises en situation suivies d'analyses en groupes.
- Analyse de situation.

PUBLIC

- Toute personne souhaitant démarrer en éducation à l'environnement et ayant commencé la mise en œuvre de séquences d'éducation à l'environnement face à un public.
- Stage inscrit au programme de l'AFB, prise en charge possible à ce titre, inscription auprès de l'AFB (voir page 42)

FORMATEURS

- Anne-Paule MOUSNIER – Formatrice EE (16)
- Ifrée

Stage organisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne



STAGE N° A6

DATES ET LIEU

- 4 jours de formation du lundi 21 septembre à 14h au vendredi 25 septembre 2020 à 12h, les Landes-de-Gascogne (40).
- Possibilité d'hébergement à proximité.
- Inscription avant le 24 août 2020.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

- À titre individuel résident Nouvelle-Aquitaine : 140 €*
- À titre individuel résident hors Nouvelle-Aquitaine : 280 €*
- Au titre de la formation professionnelle continue et pour les institutions : 800 €*

Frais d'hébergement et de repas à la charge des participants.

Bulletin et modalités d'inscription
► pages 43 - 44